

LE CASTORISME

La Patrie a publié un article intitulé *Le Castorisme, voilà l'ennemi*.

Nous croyons qu'elle prend encore pour un être redoutable ce qui n'est plus même un spectre, un fantôme.

Non seulement, le *castorisme*, ou cléralisme canadien, n'est plus à craindre, mais on ne devrait plus en parler que comme une chose du passé, une calamité, une famine, une peste heureusement conjurée et dont on ne voit plus que l'horrible trace qui, par bonheur, s'efface tous les jours.

Le castorisme n'est plus, grâce à Dieu. Il est fauché, enterré, anéanti, à jamais.

Terriblement décimé par tout le Canada, le 23 juin 1896, il a trouvé son tombeau dans la province de Québec, le 11 mai dernier. *L'Avenir du Nord*.

SUPERIEUR A TOUS

Dans les affections persistantes de poitrine, comme dans le tement des bronchites chroniques, le BAUME RHUMAL est recommandé comme supérieur à tous les remèdes existants.

A VENDRE

**Deux Matériels
d'Imprimerie**

COMPRENANT

Bresses,

Caractères,

Casses,

Etc.

UNE CHANCE EXCEPTIONNELLE.

S'adresser à

A. FILIATREULT,
157 rue Sanguinet.

Poite de Poste, 2184.

'LE SUN'

**Compagnie d'Assurance
sur la Vie
du Canada.
Siege Social, Montreal.**

ROBERTSON MACAULAY, Président

Hon. A. W. OGILVIE, Vice-Président.

T. B. MACAULAY, Secrétaire.

IRA B. THAYER, Sur't. des Agences.

G. F. JOHNSTON, Assistant Surintendant des Agences.



L'année 1897 a, jusqu'à maintenant été plus satisfaisante encore que 1806 Elle montrera sans aucun doute une augmentation tout à fait anormale. Cela veut dire beaucoup pour la compagnie spécialement si l'on considère la crise commerciale qui se fait sentir partout. Ce résultat est surtout dû au fait que le "SUN" du Canada est devenu tout à fait populaire. Sa police sans condition et son habile et prudente direction ont fait leur œuvre.

— UNE AUTRE RAISON —

Le "SUN" du Canada est la première compagnie qui a introduit la police sans condition ce qui a pendant de longues années été une des principales attractions de ses polices. Cette compagnie a, depuis, fait un pas de plus en avant et émet des polices non confiscales. Le contrat d'assurance d'un porteur de police ne peut d'après ce privilège et après avoir été deux ans en vigueur être résilié aussi longtemps que sa réserve esé assez élevée pour acquitter une prime qui, sans qu'il ait besoin de le demander, est payée sous forme d'un emprunt remboursable à volonté.

DEMANDEZ A NOS AGENTS DE VOUS EXPLIQUER CE SYSTEME

Capitaux assurés au 31 décembre 1891.....	\$38,196,890 92
Actif au 31 décembre 1899.....	6,388,142 66
Revenu pour 1896.....	1,886,258 00

O. LEGER,

Gérant Département Français pour la ville et le District de Montréal